

La mairie opposée à l'extension de la galerie

Lundi dernier, les élus columériens ont réaffirmé leur désir d'interdire l'ouverture prochaine d'une parfumerie Sephora dans la galerie du centre Leclerc.

Un grand bandeau noir de plus de dix mètres de long. Une silhouette féminine et des inscriptions blanches. Difficile de passer à côté de cette immense affiche qui a récemment fait son apparition dans la galerie marchande du centre Leclerc de Coulommiers. Elle annonce l'ouverture très prochaine, en novembre, d'une parfumerie Sephora. Un peu plus loin, d'autres panneaux "ouverture prochaine" ont également fleuri. Il s'agira d'un opticien Leclerc et d'un magasin de vêtements Tissaia.

Si certains Briards se réjouissent déjà à l'idée d'arpen-ter les allées de ces nouvelles boutiques, dans le centre-ville, on fait la grise mine. Côté commerçants, mais aussi du côté des élus. Pour preuve, la tension qui a régné lundi soir entre Franck Riester et Laëtitia Martig lors d'une séance du conseil municipal convoqué en urgence.

Le maire a ouvert le débat en indiquant la nécessité de réclamer au plus vite la réunion d'une Commission dé-

partementale d'équipement commercial (CDEC) afin d'interdire l'ouverture de ces nouveaux magasins dans la galerie commerciale de Leclerc. L'objectif étant simple : empêcher un trop grand déséquilibre entre le centre commercial et les commerces du centre-ville.

« C'est un coup de bluff que vous nous faites M. Riester, a tout de suite lancé Laëtitia Martig en réponse à l'introduction du maire. Lorsque vous étiez adjoint au développement économique, sous le mandat de Guy Drut, vous avez porté ce projet de zone commerciale et aujourd'hui vous êtes obligé de faire marche arrière. Ce soir, vous tentez de sauver la façade. » Un point de vue balayé par le premier édile : « Comme d'habitude, vous êtes dans la caricature Mme Martig. Un supermarché "moteur" est le gage de la bonne santé commerciale d'une ville. Nous avons besoin d'une locomotive du commerce qui tire l'intégralité des boutiques vers le haut. Mais la galerie marchande reconfigure un centre-ville. Et c'est cela qui est dangereux. Les consommateurs

se satisfont de la galerie et ne vont plus dans le centre. C'est cela que nous voulons éviter. »

La bataille des commissions

Tout commence en 2005. Le centre Leclerc demande alors l'autorisation d'agrandir sa surface de vente de 2.500 m². La ville accepte alors cette requête mais à une condition : oui aux 2.500 m² supplémentaires, faisant passer la surface de vente du centre Leclerc de 5.000 à 7.500 m² mais non à l'agrandissement de la galerie marchande. L'accord était clair.

Puis, au printemps 2008, c'est la surprise. La CDEC qui s'est réunie le 17 avril doit se prononcer sur la demande d'ouverture d'une parfumerie Sephora dans la galerie marchande du centre Leclerc. Une demande rejetée par la commission. A la suite de quoi, le centre commercial a déposé un recours auprès de la CNEC (NDLR : Commission nationale d'équipement commercial).

Franck Riester a indiqué, au

cours du conseil, que cette commission n'avait pas encore statué. « C'est faux, a affirmé Laëtitia Martig. M. Riester a eu connaissance du courrier adressé au centre Leclerc autorisant l'agrandissement de la surface de la galerie marchande. » C'est donc en disposant de toutes les autorisations que l'hypermarché aurait décidé d'accueillir la parfumerie.

Mais la mairie dispose encore d'un recours : la loi de modernisation de l'économie. « Nous nous sommes battus pour que cette loi dispose d'une dérogation autorisant le maire à réclamer la convocation d'une CDEC dans les villes de moins de 20.000 habitants, explique Franck Riester. Ce n'est pas dans de grandes villes comme Reims ou Troyes que l'agrandissement d'une galerie marchande va perturber tout l'équilibre du commerce. Dans les villes de moins de 20.000 habitants, comme Coulommiers, cet équilibre est plus fragile. Et c'est pour le préserver que nous avons demandé cette dérogation. »

En vertu de cette loi du 4 août 2008, l'ensemble des conseillers municipaux de la

majorité a voté la saisie de la CDEC. Du côté de l'opposition, si la volonté de préserver les commerces du centre-ville fait tout autant l'unanimité, la position des différents groupes n'a pas été la même au moment du vote. Les quatre membres de l'opposition socialiste ont voté contre (lire encadré), alors qu'Yvon Trégoat, Colette Rabey et Eliane Sabaté se sont ralliés à la majorité.

La commission départementale devra donc se réunir dans un délai d'un mois pour se prononcer à nouveau sur l'autorisation ou non de l'extension de la galerie marchande. Et donc sur l'ouverture ou non des magasins qu'elle héberge. Franck Riester l'assure : « Nous allons nous battre pour que l'on ait à nouveau un vote négatif. Je regrette que l'engagement qui avait été pris par le centre Leclerc n'ait pas été tenu. » Du côté de l'hypermarché, on se refuse à s'exprimer sur le sujet en l'état actuel des choses.

FRANÇOIS GUILLÔME

Pourquoi avoir voté contre ?

► Après avoir débattu sur le sujet pendant plus d'une heure, les élus sont passés au vote. Après avoir appuyé le fait qu'ils étaient pour la sauvegarde des commerces du centre-ville, les membres de l'opposition socialiste ont semé le trouble en s'opposant à la convocation de la Commission départementale de l'équipement commercial. Un choix que Laëtitia Martig explique : « L'avis du maire est motivé par le fait que l'agrandissement de la galerie pourrait créer un déséquilibre et nuire aux commerçants du centre. Mais sur quoi s'appuie-t-il pour dire cela ? Je n'ai vu aucune étude, aucun chiffrage, accompagner la délibération. Alors qu'on sait très bien que la concurrence fait baisser les prix. On pourrait très bien accueillir cette parfumerie en centre-ville. »